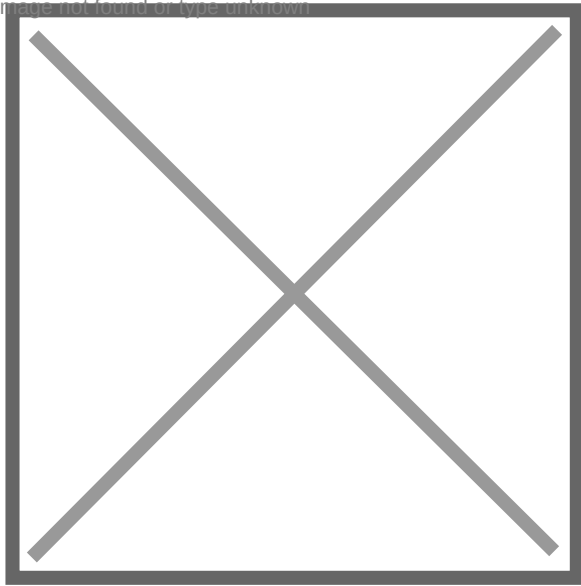


Image not found or type unknown



Delation en ligne site entreprise

Par **menadel**, le **04/03/2016** à **15:29**

Bonjour,
Une grande surface possède sur son site, un endroit où l'on peut poster en ligne et aux vues de tous, des félicitations ou plaintes du magasin ou de ses salariés. Pour ces derniers, est ce légal de laisser en ligne des plaintes en les citant ? La société ne doit-elle pas les protéger ? N'est ce pas de la délation en ligne ?
Merci.

Par **morobar**, le **05/03/2016** à **07:57**

Bonjour,
[citation] N'est ce pas de la délation en ligne ? [/citation]
Si, mais ce n'est pas illégal.
Ce qui est illégal c'est la dénonciation mensongère (code pénal L226-10) ou la calomnie (loi sur la presse).
Mais il est certain que l'entreprise s'expose gravement en ne modérant pas les avis, en tant qu'éditeur du site.